

Vernouillet, le 28 juillet 2021

Direction des Services Techniques Municipaux  
DS/BV/JFD -2021 (063) 122

## ARRETE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

### OUVERTURE DES CHAMBRES FRANCE TELECOM POUR PRISE DE PHOTOS DE FIN DE TRAVAUX OPTIQUE SUR RESEAU D'ORANGE DIVERSES RUES

Le Maire de la Commune de VERNOUILLET,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la législation en vigueur relative à la circulation routière,  
Vu l'avis du Commissaire de Police, chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux,  
Considérant la réalisation de travaux d'ouverture de chambres de tirage de fibre optique, dans diverses rues,  
par AXIONE -ZA de Lèves - 5 Rue de la Butte Celtique- 28300 LEVES et ses prestataires ou sous-traitants.

#### ARRETE :

**Article 1 :** La circulation des véhicules sera perturbée du Vendredi 30 juillet 2021 au vendredi 29 octobre 2021 de 8h00 à 18h00 pour les travaux sus indiqués et réalisés par demi chaussée avec alternat manuel si nécessaire avec un empiètement sur la chaussée et une vitesse limitée à 30 km/h :

#### ► DIVERSES RUES DE LA COMMUNE

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit et de type gênant ; en conséquence, tout véhicule trouvé en infraction sera enlevé aux frais et risques du propriétaire.

**Article 3 :** L'accès aux véhicules de secours et aux propriétés riveraines sera maintenu.

**Article 4 :** La signalisation correspondante sera mise en place, conformément aux dispositions réglementaires par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous maîtrise d'œuvre de AXIONE - ZA de Lèves - 5 Rue de la Butte Celtique - 28300 LEVES.

L'entreprise sera responsable de jour comme de nuit des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 5 :** Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, les Agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Directeur de AXIONE, et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire  
  
Damien STEPHO